

EASYLINER

L'ASSURANCE-CRÉDIT ONLINE DEDIEE AUX PME / EasyLiner

L'ASSURANCE QU'IL VOUS FAUT SI...

- Vous souhaitez vous prémunir contre les risques d'impayés et développer sereinement votre chiffre d'affaires
- Vous souhaitez profiter d'une offre simple et accessible en quelques clics
- Vous êtes une PME qui réalise en B to B moins de 7,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en France et/ou à l'étranger



LA COUVERTURE EASYLINER

EasyLiner est une offre d'assurance-crédit pour vous protéger contre les factures impayées en France et à l'étranger.

Le produit comprend trois éléments essentiels pour assurer une gestion efficace du crédit que vous accordez à vos clients:

- Des informations et des conseils sur vos acheteurs pour prévenir tout impayé,
- Le recouvrement de vos factures impayées,
- L'indemnisation à hauteur de 90% de la créance garantie.

Cette offre unique « tout compris » est disponible pour moins de 1% de votre chiffre d'affaires réalisé à crédit, en fonction de vos besoins et des options souscrites.

Pour faciliter les financements bancaires, à votre demande, nous pouvons émettre un avenant qui vous permet d'attribuer vos droits d'indemnisation à votre banque.

VOS AVANTAGES

- **Efficacité opérationnelle** : Une couverture qui vous assure et vous indemnise en cas d'impayé.
- **Gestion 100% Online** : Obtenez en quelques clics une garantie pour couvrir vos opérations.
- **Sérénité** : Vous êtes à l'abri des mauvaises surprises et votre chiffre d'affaires est sécurisé.
- **Développement commercial** : Préservez et renforcez vos avantages concurrentiels et n'ayez aucune crainte à accorder plus de crédit à vos clients.
- **Un soutien financier** : Gagnez en crédibilité et en fiabilité aux yeux de vos partenaires et accédez plus facilement aux financements bancaires.

PORTAIL



TOUT SAVOIR SUR EASYLINER

LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS



LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS



80 % des entreprises sont confrontées à des impayés, dus notamment aux difficultés de trésorerie de leurs clients. Ces impayés peuvent les freiner ou mettre en péril leur pérennité. De plus, le temps consacré à relancer les mauvais payeurs nuit au développement de leur chiffre d'affaires.

Face à ce type de risques, la valeur ajoutée d'un assureur-crédit réside dans ses analyses et ses décisions de crédit. Les transactions, le chiffre d'affaires et l'avenir d'une entreprise en dépendent. Pour prendre de bonnes décisions, il faut donc disposer d'informations « pointues ».

Coface concentre tous les atouts pour vous fournir des analyses de grande qualité :

- une envergure internationale pour vous suivre partout dans le monde,
- une présence directe ou indirecte dans 98 pays pour connaître les marchés locaux,
- une base de données mondiale sur plus de 65 millions d'entreprises suivies en permanence,
- une analyse permanente du risque pays pour suivre en temps réel l'évolution économique de chaque zone géographique,
- des experts de l'arbitrage spécialisés par secteurs d'activité et par pays maîtrisant les pratiques commerciales et juridiques de chaque métier et de chaque zone géographique,

Où que soient vos clients, Coface les connaît et vous conseille avec précision et pertinence sur le crédit que vous pouvez leur accorder.

MODE D'EMPLOI



EasyLiner est une offre d'assurance-crédit qui vous protège contre les factures impayées en France et à l'étranger.

- Vous bénéficiez d'informations et de conseils sur vos acheteurs.
- Pour chacun d'eux, Coface détermine et garantit « un encours » : si vous vendez plusieurs fois à la même entreprise, le montant total du crédit que vous accordez en même temps à ce client ne doit pas dépasser cet encours.
- Coface se charge du recouvrement de vos factures impayées garanties.
- Quelle que soit la durée ou l'issue de vos demandes de recouvrement, vous avez l'assurance d'être indemnisé.
- Vous gérez votre contrat, vos garanties et vos déclarations d'impayés très simplement via la plateforme sécurisée de Coface : Cofanet.

FONCTIONNEMENT DE LA GARANTIE



Vous avez une créance garantie. Vous disposez de 150 jours après la date de facture pour nous déclarer un impayé sur Cofanet.

En cas de non-paiement, les délais d'indemnisation sont les suivants :

- 30 jours si votre client est insolvable,
- 150 jours à défaut.

Si vous faites face à un impayé, vous êtes indemnisé à hauteur de 90 % de la créance garantie.

COMBIEN CA COÛTE



Vous réglez une prime annuelle forfaitaire, par prélèvement automatique.

Son montant est calculé en fonction de :

- votre chiffre d'affaires déclaré
- du nombre de vos clients,
- de votre secteur d'activité.

LES 3 POINTS A RETENIR SUR EASYLINER

01

Une garantie contre les impayés sur vos ventes en France et à l'export

02

Un contrat online vous offrant simplicité et autonomie

03

Un soutien à l'accès au financement et à votre développement commercial